



Le Président prend aussitôt la parole. Il tient à remercier très sincèrement M. **Patrick PHILIBERT** qui a la gentillesse de mettre sa grande salle à notre disposition.

Il rappelle les objectifs de notre association, relevant de la loi de 1901, qui se tient à l'écoute des résidents d'un secteur géographique bien déterminé recevant leurs doléances au cours de nos très nombreuses rencontres, et essaie de trouver des solutions aux problèmes posés en accord très étroit avec les élus et les personnels fonctionnaires de notre commune. Et bien évidemment de les tenir informés des suites données à leurs préoccupations. Notre association ne comprend que des bénévoles, nous profitons de cette assemblée pour lancer un appel à toutes personnes souhaitant nous rejoindre, elles seront les bienvenues.

Notre CIL entretient des liens très étroits avec d'autres associations de notre ville tels que : le Collectif des CIL, les Pescadous de la Verne et Fabrègas, l'association MART, les Amis de Janas, le Souvenir Français.

Nos membres participent aux nombreux comités consultatifs élaborés par la Commune ainsi qu'aux conseils de quartiers et au Forum des Associations.

Nous organisons également des actions solidaires en particulier des vide-greniers dont les bénéfices sont entièrement reversés à des associations caritatives telles que France Adot 83, France Alzheimer Var, TELETHON... Ainsi que quelques autres activités telles que rencontres sur le terrain et un dîner dansant convivial (auquel vous étiez conviés à participer). Puis il passe à l'ordre du jour de cette réunion qui se déroulera comme suit :

- 1 - Lecture du rapport moral et quitus au Président pour sa gestion
- 2 - Lecture du rapport comptable et financier et quitus sur ce rapport
- 3 - Le tarif des cotisations pour l'année 2017-04-01
- 4 - Le renouvellement et les élections au sein du Conseil d'Administration
- 5 - Vote pour donner pouvoirs bancaires au président et au trésorier
- 6 - Questions posées aux élus, fonctionnaires et représentants des Polices Municipale et Nationale

### **1. 1 Lecture du Rapport Moral par le Président**

Notre CIL compte 416 adhérents au 31 décembre 2016, dont 340 à jour de leurs cotisations et plusieurs en attente. En comptant les 23 lotissements et copropriétés cela représente environ 3500 personnes soit 23 % de la population de notre secteur géographique qui en compte à peu près de 17000. Notre CIL représente donc le ¼ de cette population Seynoise et nous positionne comme un CIL des plus importants de la Commune. Nous pouvons nous féliciter de la stabilité du nombre d'adhérents à jour de leur cotisation et saluons amicalement les nouveaux arrivants en invitant nos sympathisants à les suivre, car plus nous serons nombreux, plus nous aurons de chance d'être écoutés. Si notre CIL se porte bien par le nombre d'adhérents, nous vous rappelons qu'il est à la recherche constante de volontaires pour parfaire son Bureau.

Le CIL reste un moyen officiel et reconnu pour vous faire entendre. Par ailleurs, par souci d'économie, de temps et de protection de l'environnement, nous souhaiterions que nos adhérents nous communiquent leurs @dresses Internet afin qu'ils reçoivent plus rapidement les CR de nos réunions et les diverses informations. Des coupons à cet effet sont donc à votre disposition à la table des cotisations.

Je tiens à vous rappeler que notre CIL s'est doté en 2010 d'un site Internet où de nombreuses informations peuvent y être consultées par tous et à tous moments. **Solange ARDOUIN**, notre collaboratrice et vice Présidente en est la conceptrice chargée de le faire vivre. Nous tenons à la remercier ici très chaleureusement pour son excellent travail et sa disponibilité.

Concernant la solidarité, le collectif des CIL, qui s'est constitué pour soutenir les habitants traumatisés par les dérives issues du PLU de 2004, a eu pour résultat d'engendrer la Charte de Qualité de Vie dans les Quartiers. Il poursuit son action par de multiples soutiens aux causes justes et pour l'intérêt général.

### **1.2. Ce qui a été fait ou qui est en cours d'exécution** (en particulier par la commune) :

- Mise en place d'une police de l'Environnement
- La pose de la « Fibre Optique » qui suit son cours
- L'élimination d'un flash demandé depuis de nombreuses années sur le chemin des Isnard
- La prise en compte des nuisances engendrées par l'incivisme observée près des PAV (Points d'Apports Volontaires)

### **1-3- Les souhaits :**

- Que notre ville soit ambitieuse.
- Que nos concitoyens soient écoutés et surtout entendus.

- Qu'une meilleure communication soit donnée à nos concitoyens. Sans communication et sans information, bien d'interrogations créent des malaises au sein de la population et aggrave le sentiment d'être laissé pour compte.
- Qu'une vraie prise en charge des déchets verts soit mise en place au porte-à-porte.
- Que notre commune dote les quartiers sud d'une véritable salle polyvalente dans les locaux de la « Maison Jean Bouvet »
- Et enfin que notre réseau routier soit aménagé en fonction des permis de construire délivrés et avant le début des travaux de nouvelles constructions.

#### **1-4 Remerciements :**

Nous avons maintenu notre participation aux nombreuses réunions pour nous tenir et vous tenir informés de l'actualité communale. Nous continuerons à aller à la rencontre de nos élus et fonctionnaires comme par le passé et nous pouvons dire que nous sommes chaque fois très bien accueillis. Nous les en remercions.

Notre collègue **Alain ROZES**, animateur de la séance et vice président, demande à nos adhérents de donner quitus à notre Président pour sa gestion ;

Pas de vote contre, pas d'abstention, à l'unanimité les adhérents du CILLSOS accordent ce quitus au Président.

Un grand merci pour tout le travail accompli et son dévouement sans faille

Le président reprend la parole pour remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui le soutiennent et lui accordent leur confiance.

#### **Pose importante**

Notre Président accueille Mme **Isabelle BRETAGNE**, accompagnée de son adjoint M. **Jean-Claude BEFER**, représentants la société CIRCET chargée de la communication aux usagers et du programme de la mise en place de la « fibre optique » sur le territoire de notre commune.

Elle nous présente un plan sur lequel figurent les zones qui ont déjà été couvertes par cette nouvelle installation. Elle rappelle toutefois que des difficultés d'autorisation de raccordement des câbles sur les poteaux ERDF ralentissent l'avancement des travaux. Nous invitons tous nos adhérents à consulter notre site internet sur lequel notre collègue **Solange ARDOUIN** fera apparaître tous les documents qu'ils nous ont aimablement remis. Un grand merci à Mme **BRETAGNE** et à son Adjoint **M. BEFER**.

La séance reprend son cours normal.

#### **Lecture du Rapport Comptable et Financier et quitus sur ce rapport**

Notre contrôleur aux comptes en titre madame **Madeleine TOURRIER**, absente pour raison de santé, la parole est donnée à sa suppléante Mme **Monique BERRETTA** qui nous fait lecture du bilan comptable établi par notre trésorier Monsieur **Joseph GATEL** et des appréciations qui en résultent.

\* Ce Rapport Financier est présenté en pièce jointe.

A la suite de la présentation de ce bilan, quitus est demandé à nos adhérents

Pas de vote contre, pas d'abstention, quitus est donné à notre trésorier **Joseph GATEL**.

Un grand merci pour son travail consciencieux et pour son dévouement constant.

Sachant que notre Contrôleur aux Comptes et son adjointe, dont les nominations ne sont valables statutairement qu'un an, il est proposé à nos adhérents de reconduire respectivement à ces fonctions Madame **Madeleine TOURRIER** et Mme **Monique BERRETTA**.

Pas de vote contre, pas d'abstention, à l'unanimité Mmes **Madeleine TOURRIER** et **Monique BERRETTA** sont réélues dans leurs fonctions. Un grand merci pour leur dévouement.

Pour l'année 2017 nous vous proposons de conserver le barème des cotisations à **8,00 euros** pour les particuliers et suivant un barème inchangé pour les collectifs. Ce barème est présenté sur la table des cotisations.

Pas de vote contre, pas d'abstention, le barème des cotisations est adopté à l'unanimité.

En conséquences et pour faciliter la gestion il est demandé à chacun de bien vouloir s'acquitter dès aujourd'hui de sa cotisation, nos collègues très sympathiques sont à votre disposition à l'entrée de la salle.

### **Election au Conseil d'Administration :**

Conformément à l'article 10 des statuts de notre Comité d'Intérêt Local, les membres du Conseil d'Administration sont à renouveler tous les ans par sixième.

Madame **Anne-Marie MURAT** est sortante et renouvelle sa candidature au sein du Conseil d'Administrations

Monsieur **Alain TELLE** est candidat

Il est donc demandé à chacun d'entériner ce renouvellement et cette candidature.

Pas de vote contre, pas d'abstention, Madame **Anne-Marie MURAT** est réélue, et M. **Alain TELLE** est élu. Qu'ils soient remerciés pour leur dévouement et leur volonté de poursuivre leurs activités au sein de l'équipe dirigeante.

Un grand merci est adressé pour la confiance accordée à nos candidats réélue ou élu ainsi qu'aux membres du Bureau pour ce moment de formalité statutaire obligatoire.

### **1 - Reprise de l'Ordre du Jour- questions dans la salle :**

Le Président reprend le micro et suivant l'ordre du jour, donne la parole à nos membres.

- Monsieur PERROT, lotissement Bellevue, s'inquiète du retard sur le programme de la pose de la fibre optique alors que les infrastructures demandées au lotissement sont achevées.

*Réponse de Mme BRETAGNE : Nous sommes tributaires du bon vouloir de ERDF dont le calendrier d'intervention ne semble pas être en phase avec nos interventions.*

- Un participant : nous constatons trop de disjonctions sur le réseau d'éclairage public le long du chemin de Mauvéou. La gestion de ce chemin est de responsabilité TPM

*Réponse de M. ASTORE qui tout d'abord demande à l'assistance de bien vouloir excuser l'absence de monsieur le Maire qui défend les intérêts économiques de notre commune dont le budget vient d'être amputé de 500.000 euros des dotations de l'état.*

*Concernant les pannes électriques sur le chemin de Mauvéou il semble que les problèmes sont d'ordre de mauvais isolement. La commune a déjà demandé à TPM, responsable gestionnaire de ce chemin, d'intervenir sur ce réseau. Donc attendons TPM !*

- Autres questions récurrentes : beaucoup d'incivisme, dépôts d'encombrants et de détritux divers le long de nos chemins.

*Monsieur ASTORE annonce la création d'une équipe de policiers dite de « Proximité » dont le rôle sera justement de traquer les contrevenants. Les amendes seront « Salées », qu'on se le dise !*

- Question particulière : comment fait-ton pour évacuer des palettes ?

*Réponse de M. ASTORE : Ce n'est pas le rôle du prestataire d'évacuer ce genre de déchets qui s'apparente à des déchets industriels. Ces encombrants doivent être déposés dans la déchetterie.*

- Un participant s'indigne de l'organisation de notre déchetterie qui devrait être mise aux normes. Il est particulièrement peu aisé pour les déposants d'atteindre les bennes dont l'accès est au moins à 1,8 mètres du sol.

- Un intervenant pose la question de l'accès aux autres déchetteries de TPM, qui pour l'instant ne sont pas ouvertes aux Seynois. Pourquoi ?

*Réponse de Monsieur VIALATTE, Député Maire de Six-Fours, qui précise que l'accès sera probablement ouvert pour tous les résidents de TPM dans toutes les déchetteries de l'inter communauté mais qu'il faudra attendre la création de la Métropole en 2018.*

*Les déchets verts peuvent cependant être d'ores et déjà déposés à la déchetterie des playes (encore faudra-t-il régler le problème des cartes d'accès)*

*M. VIALLATE fera le nécessaire pour que tous les citoyens de la communauté TPM puissent posséder une carte d'accès à toutes les déchetteries de TPM. Il essaiera de faire en sorte que la déchetterie de la Seyne soit mise aux normes.*

- Mme ROUVIER remercie les services de la commune pour les travaux améliorant la circulation sur le pont de la Verne. Elle demande s'il n'est pas possible de dédier un terrain saisonnier dans le quartier de la Verne et de Fabregas, pour y déposer les déchets verts.

*M. ASTORE est favorable à la mise à disposition d'un terrain encore faudra-t-il que les propriétaires se fassent connaître ! La collecte des déchets verts au porte à porte sera reconduite, il suffira d'en faire la demande auprès d'Allo La Seyne (qui vous informera sur les modalités à respecter)*

- Mme ROUVIER évoque le futur remplacement de nos compteurs électriques actuels par la génération des compteurs LINKY. Ces compteurs seront télé relevés, ce qui veut dire plus de releveurs au porte à porte.

*Intervention et réponse de Mme REVERDITO : La commune ne peut pas s'opposer à la mise en place de ces compteurs, seuls les usagers individuels peuvent refuser le nouveau compteur. La commune organisera au mois de juin en mairie une rencontre entre les représentants des diverses associations et des responsables EDF afin d'obtenir des précisions sur le risque encouru par les usagers.*

*M. TEISSERE conseiller municipal rappelle que M. le Maire avait émis un avis défavorable à la mise en place de ces compteurs sur la commune.*

*Info : vous pouvez refuser ce compteur mais si dans l'avenir votre compteur actuel ne fonctionne plus, son remplacement sera à votre charge et sera particulièrement cher.*

*M. ASTORE précise que la ville n'a jamais délibéré sur le remplacement de nos anciens compteurs, deux communes dans le Var ont refusé la mise en place de ces compteurs, la Préfecture leur a imposé de prendre une délibération contraire.*

Note du rédacteur : peut-on échapper à toutes les ondes électromagnétiques qui nous entourent, a savoir : la radio, la télévision (classique, filaire, satellite), la téléphonie mobile, le GPS, les fours à micro ondes, les plaques de cuisson à induction, les émissions radar (Militaires, Aéroports) Nous baignons dans les ondes, fallait-il en rajouter ? La réalité est que cette modernisation n'aura pour but que de faire disparaître les relevés au porte-à-porte.

**2) Antenne SFR carrefour 4 chemins du Mai :** Les riverains sont très inquiets pour leur santé en raison des ondes électromagnétiques qui vont être émises par cet équipement. Bien qu'une réunion ait été tenue en mairie avec quelques riverains représentatifs des habitants de ce secteur, une communication plus étendue auprès de tous les habitants est souhaitée pour apporter brièvement toutes les informations qu'ils ont le droit d'attendre de nos institutions.

*Réponse :* Claude ASTORE, l'adjoint à la police de l'urbanisme, donne lecture des résultats de mesures des ondes électromagnétiques réalisés en plusieurs points situés dans les environs de l'antenne avant sa mise en service. Des brochures sont disponibles aux services de la mairie et chacun peut se procurer le document CERFA pour demander des mesures d'ondes à son domicile à n'importe quel moment et gratuitement.

**3) Aménagement de trottoirs et sécurisation des voies :** Nous demandons qu'un programme de réalisation de ces équipements de sécurité routière soit étudié avec la plus grande attention pour ensuite commencer à les aménager sur les voies les plus sensibles. Si les plots J11 assurent la sécurité de certains tronçons de voies, il faut maintenant passer à l'étape supérieure en aménageant des trottoirs là où ils sont les plus nécessaires (route de Fabrégas, chemin de Brémond, chemin de La Seyne à Bastian...) A titre d'information, quel est le prix du mètre de trottoir ? On pourrait le comparer aux prix des plots J11...

*Réponse :* En raison des finances de la mairie réduites au plus bas niveau, il est totalement impossible de réaliser actuellement le moindre cm de trottoir. Cette année le budget dédié aux travaux est de l'ordre de 400.000 € alors qu'il était il y a encore quelques années de 1.200.000 €. La diminution des dotations de l'état en est la principale raison.

**4) Création d'un giratoire chemin des Moulières à Croix de Palun/ RD16 :** Déjà proposé par le CILLSOS lors de la réunion de quartier du mois d'octobre, cet aménagement permettrait de sécuriser ce carrefour dont la fréquentation est en constante augmentation. Par ailleurs, cela obligerait les conducteurs à réduire leur vitesse sur la RD16. Depuis cette réunion du mois d'octobre les choses ont peut-être évoluées, en tout cas le CIL insiste pour que ce giratoire soit réalisé le plus rapidement possible. Quand on circule dans l'arrière pays, il n'est pas rare de voir l'aménagement de giratoires en rase campagne où ils ne desservent rien. Pourquoi dans notre localité fortement urbanisée cela pose problème ? Deux poids, deux mesures...

*Réponse :* Un échange de points de vue s'est instauré sur ce sujet entre la mairie et le conseil départemental. Si tous sont d'accord pour revoir l'ensemble de la RD16 qui ne correspond plus aux besoins actuels, ils sont beaucoup plus dubitatifs sur le bien fondé de cette réalisation, mettant en avant le fait que le chemin des Moulières à la Croix de Palun devienne une voie de délestage occasionnant de nouvelles nuisances sonores et de toutes sortes aux riverains de cette voie plutôt tranquille actuellement.

**5) Signalisation routière et GPS :** De nombreux panneaux de signalisations sont manquants ou mal positionnés. Pourquoi la mairie ne mettrait-elle pas en place une équipe de techniciens qui feraient un contrôle général de ces équipements afin de les mettre à niveau. De plus, certains panneaux sont incohérents. Un

exemple : chemin des Moulières à la Croix de Palun, des panneaux ont été implantés sur la piste cyclable multimodale lors des travaux d'aménagement de cette voie. Ils indiquent la possibilité (panneau carré) d'utiliser cette piste et non l'obligation (panneau rond) De ce fait la majorité des cyclistes ne l'empruntent pas et courent un grand danger sur la route. Par ailleurs il est de plus en plus constaté que les livreurs et autres services d'urgence éprouvent de grandes difficultés pour trouver des adresses à l'aide de leur GPS. Les services publics ne sont-ils pas tenus d'actualiser les itinéraires en donnant les bonnes informations ? Par ailleurs il semblerait que le nom de certaines voies fasse doublon.

*Réponse :* La mairie est incapable budgétairement d'affecter un personnel à cette tâche, cependant s'il s'avère que des panneaux sont signalés non conformes, disparus ou mal positionnés, elle s'engage à y mettre bon ordre. Les panneaux cités dans cette question sont bien conformes et voulus ainsi par les services de la mairie. Quant à la mise à jour des GPS, la mairie déplore qu'elle ne puisse intervenir sur ce sujet car c'est une société privée qui fait tourner des véhicules dans toute la France et qu'il est de son seul ressort de donner les bonnes informations. La législation sur cette affaire n'est pas adaptée à la réalité du phénomène. M. VIALATTE, notre Député, signale par ailleurs qu'actuellement c'est une société américaine qui gère ce service mais dans peu de temps, une autre société européenne va prendre le relais et devrait être plus précise. Quant aux possibles doublons des noms de voies, ce n'est pas tout à fait exact car pour un même nom il peut s'agir d'une rue et d'une avenue. Par ailleurs, le changement de nom induirait à effectuer beaucoup de tracasseries administratives pour les personnes intéressées (changement de tous les documents officiels tels que carte d'identité, cartes grises...)

**6) Miroirs :** Beaucoup d'entre eux sont opaques ou mal orientés. De ce fait ils ne rendent pas le service qu'on leur demande. Comme pour la question précédente, faire le point et apporter une solution dynamique sans attendre.

*Réponse :* La mairie a prévu cette année un budget dédié à ces équipements routiers, chose qui n'était pas possible l'an dernier.

**7) Carrefour chemin de la Ferme/chemin de l'Oïde :** Si nous posons une fois de plus cette question récurrente, c'est que depuis l'acquisition du foncier par la mairie, rien n'a évolué. Même pas une étude de travaux pourtant indispensable en amont afin de faire participer la population sur ce projet ! Les permis de construire, eux, sont délivrés en grand nombre dans ce quartier où les problèmes de circulation se font sérieusement sentir. Réponse constructive vivement souhaitée !

*Réponse :* Comme pour le paragraphe 4, les travaux devant être réalisés pour aménager ce carrefour ne peuvent être financés actuellement. Par ailleurs, une réflexion doit être menée pour déterminer quel aménagement apporterait une réelle amélioration dans ce secteur en évitant de créer des nuisances supplémentaires.

**8) Entretien des chaussées :** Il n'est pas rare de voir la détérioration des chaussées et la formation de nids de poule sans qu'une solution de réparation ne soit apportée rapidement. Il serait bien qu'une équipe de « patrouilleurs » quadrille en permanence notre commune afin de faire remonter l'information rapidement et que des mesures appropriées soient mises en œuvre sans tarder. Un exemple : sur le chemin de Brémond, la chaussée est en train de s'affaisser au droit du lotissement les Fragons. Cet affaissement résulte du comblement de la tranchée réalisée pour intervenir sur le réseau du tout à l'égout. Cette voie, où la circulation est très dense, mérite toute l'attention des services concernés et la restauration urgente et rapide de sa chaussée.

*Réponse :* Les prises en compte sont faites au fur et à mesure de leur signallement car il est impossible de mettre en place une équipe dédiée à cette seule tâche de repérage. Sur le chemin de Brémond des travaux vont être entrepris pour mettre un terme à cet affaissement.

### **9) Frelon asiatique – Moustique tigre – Charançon rouge – Chenilles processionnaires :**

- Les frelons asiatiques prolifèrent de manière très inquiétante sur notre commune en particulier et en France en général. Des mesures d'élimination de ces insectes doivent être prises avec le plus grand sérieux. Informer nos concitoyens des menaces qui planent sur les abeilles.

- Il en est de même pour les moustiques tigres. Ces insectes importés en Europe doivent recevoir les traitements à la hauteur de leurs diverses nuisances. Que font les services communaux dans ces domaines ? Une communication auprès de nos concitoyens doit être impérativement donnée à grande échelle pour que tous soient informés. L'an passé, des placardages ont été effectués par une société privée afin d'informer les riverains qu'une zone déterminée allait subir une démoustication. C'est le flou le plus total dans l'exécution de cette intervention. Nous demandons qu'une véritable information soit donnée aux habitants.

- Pour les charançons rouges, exterminateurs des palmiers Phoenix, quelle est la situation actuelle sur notre commune ?

- Par ailleurs, et enfin, les chenilles processionnaires bien qu'en diminution dans le massif du Cap Sicié occasionnent encore de sérieuses brûlures et nécroses à nos amis canidés. Cela peut s'avérer tout aussi grave pour les humains qui viendraient à être en contact avec ces insectes car ils fréquentent en grand nombre ce massif lors des multiples activités qu'ils pratiquent. Nous demandons qu'une campagne de traitement et d'élimination soit mise en œuvre rapidement.

Nous nous apercevons que d'année en année des fléaux nouveaux impactent notre environnement, de ce fait il est important que la population participe activement à leur localisation. C'est ce qu'on appelle avoir le sens civique... Les pouvoirs publics, de leur côté, doivent mettre tous les moyens en œuvre pour les éliminer dès leur apparition.

*Réponse :* Pour toutes ces questions d'insectes envahisseurs la mairie et le conseil départemental sont sensibilisés et mobilisés pour lutter efficacement. Des consignes sont données et des brochures explicatives sont à retirer en mairie. Un appel est fait aux habitants pour qu'ils signalent le plus vite possible la présence de ces insectes près de leur domicile ou en se promenant en forêt de Janas.

**10) Pluvial à aménager route de Janas :** La portion de voie comprise entre le croisement du parking et la maison forestière cause problème lors des fortes précipitations orageuses. Les riverains se plaignent d'affaissement de chaussée et d'inondation. Une attention toute particulière est demandée aux services techniques de la commune pour trouver une solution dans les meilleurs délais.

*Réponse :* Il faudrait pouvoir reprendre la pente de la voie mais il y a de la roche sous la chaussée, c'est un peu compliqué et cela risque d'être relativement onéreux. Lors de la programmation des travaux à venir, les services de la mairie verront s'il est possible de bloquer des crédits sur cette opération. Lors d'affaissements, les services interviennent et remettent du tout venant, mais ça reste du provisoire. A ce jour une étude un peu plus poussée est lancée.

**11) Vélos en forêt de Janas :** Si le sport à vélo est autorisé, voire conseillé pour tout public en forêt de Janas, sa pratique de manière anarchique (et donc dangereuse) doit être règlementée et verbalisée dans les cas extrêmes. Il a été constaté des travaux effectués par des particuliers visant à aménager des pistes et des bosses pour les riders. Ces travaux sont-ils légaux ? La pratique hors piste est-elle autorisée ? Si ce n'est pas le cas, quelles mesures sont mises en œuvre pour faire comprendre combien la préservation du milieu naturel de cette forêt est important ? Des panneaux doivent être disposés aux endroits les plus visibles pour indiquer quelles pratiques sont autorisées et à quels endroits. Ils doivent par ailleurs indiquer ce qui n'est pas autorisé et les risques de verbalisation encourus pour les contrevenants avec le montant des PV.

*Réponse :* Mme REVERDITO a bien pris conscience de ce problème tout en signalant que cette forêt est de compétence TPM et que c'est à ce service d'apporter une réponse. Quant à M. ASTORE, il nous informe que les aménagements effectués servent aussi à l'entraînement des pompiers...

**12) Aménagement éco-quartier Coste Chaude :** L'inquiétude est grandissante parmi les habitants du quartier Coste Chaude où le projet de construction d'un ensemble immobilier sur les terrains acquis par l'EPF PACA est envisagé. Qu'en est-il exactement et où en est le projet ? S'il existe des plans du projet, bien vouloir les présenter aux participants de la réunion.

*Réponse :* Mme REVERDITO très remontée sur ce sujet déplore cette inquiétude car elle avait délivré l'an dernier aux divers CIL des informations sur le projet à venir qui a été revu bien en deçà du nombre de logements initialement prévus. Un plan non officiel mais toutefois conforme au projet a été donné au CILLSOS.

**13) Zone de rencontre chemin du Verger :** La partie Nord étroite de ce chemin ne permet pas le croisement simultané d'un piéton avec un véhicule quatre roues. Afin de sécuriser cette portion de voie, nous demandons la mise en place d'une zone de rencontre à 20 km/h et la possibilité aux vélos de remonter à contre sens jusqu'à la RD16. Par ailleurs, le busage du caniveau n'est toujours pas réalisé malgré nos multiples demandes. Enfin, il est à déplorer que nous soyons systématiquement obligés tous les ans de demander aux services de la mairie d'intervenir pour élaguer cannes et broussailles qui envahissent cette voie déjà étroite. Une attention toute particulière est demandée à la mairie pour apporter une réponse concrète à ces diverses doléances.

*Réponse :* Le service des espaces verts a pris en compte dans les planifications de débroussaillage la problématique des cannes et des broussailles. Par ailleurs, il n'est pas prévu de faire des travaux sur cette voie.

*Toutefois, dans le cadre des activités du conseil de quartier Sud où des membres du CILLSOS participent activement, un groupe de travail étudie actuellement la possibilité d'inverser le sens de circulation de la partie étroite de ce chemin.*

**14) Elagage des arbres qui envahissent les lignes EDF et PTT :** Des décrets et des lois règlementent les débroussaillages obligatoires. Pourquoi des dispositions similaires ne sont-elles pas mises en œuvre pour l'élagage des arbres et des haies qui enserrant les lignes aériennes ? La plupart des coupures de courant résultent des dégâts occasionnés par leurs chutes accidentelles. Dans un passé récent l'élagage était fait systématiquement par ces deux services. Aujourd'hui, les entreprises sous-traitées par EDF et PTT ne sont pas contractuellement soumises à cette tâche. Quelles solutions les pouvoirs publics pensent-ils mettre en œuvre pour y mettre bon ordre ?

*Réponse :* Concernant les demandes d'élagage, il convient de contacter Orange si le problème concerne une ligne téléphonique ou ERDF si cela concerne une ligne électrique. Allô La Seyne peut aussi s'avérer le point d'entrée des différentes demandes venant des administrés.

Après cette longue séance d'échanges constructifs entre nos adhérents et nos élus, la réunion s'achève et le Président invite tous nos participants à lever le verre de l'amitié.

**Un grand merci à toutes et à tous pour ce moment de cordialité.**

Le Secrétaire de séance : **Francis POURCHIER**

Le Président du CILLSOS : **Jean-Claude BARDELLI**

**Copies à:**

- M. le Maire de la Seyne sur Mer **Marc VUILLEMOT**
- Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers **aux bons soins de M. le Maire**
- M. le Conseiller Départemental du Canton la Seyne Nord et son adjointe
- Mme la Conseillère Départementale du Canton la Seyne Sud et son adjoint
- M. le Commissaire **DUSSAIX, Police Nationale**
- Mme la Conseillère régionale **Sandra TORRES**
- M. le Conseiller régional **Jean-Pierre COLLIN**
- M. **TIRION Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise**
- M. le Directeur de la Police municipale **Patrick DUCHEIX**
- M. le Directeur des Services Techniques **Gérald PACARIN**
- Mme, M. les Responsables de l'agence **Var Matin La Seyne sur Mer**
- Collectif des **CIL**
- Lotissements adhérents (21 + 4 correspondants de secteurs)
- Membres du **C.A (16)**
- Info/diffus 1- 2- 3- 4 - Archives **CILLSOS 2017**

**C.I.L LA SEYNE OUEST ET SUD**  
**B.P 60222, 83511 LA SEYNE SUR MER CEDEX**

La Seyne sur Mer le 20 février 2017

**ASSEMBLEE GENERALE DU 24 MARS 2017**

**RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES**

*Référence : N° 20170220/19-CILLSOS/MTMB*

**Exercice du 01.01.2016 au 31.12.2016**

Les contrôleurs aux comptes soussignés ont procédé au contrôle annuel des comptes de l'exercice 2016 en effectuant toutes les diligences nécessaires à cette opération.

Notons tout d'abord que le nombre d'Adhérents individuels se maintien au niveau honorable de 415 et le nombre des Adhérents collectifs, c'est à dire les lotissements et les copropriétés, s'élève à 23.

Nous pouvons donc dire que notre CIL continue de bénéficier d'un bon renom auprès d'une population importante de notre cité.

L'examen des documents comptables suivants à savoir :

- Le livre journal
- Les pièces de recettes et de dépenses
- Les relevés bancaires.

Nous permet de vous présenter le bilan financier suivant :

**EN CE QUI CONCERNE LES RECETTES**

Compte tenu du report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2016 soit 505,50 €, de la réintégration de la réserve livret A et de la provision de l'année 2015 pour renouvellement de matériel de bureau soit 6.200,00 €, les recettes s'élèvent à 13.923,40 €. Elles comprennent les cotisations reçues en 2016 pour 4016,00 €. Nous y trouvons aussi trois recettes de 514,40 €, 506,00 € et 493,50 €, € soit au total 1.513,90 € provenant de trois opérations « vide greniers » organisées par notre CIL au profit respectif des associations caritatives « France Alzheimer Var », « France ADOT 83 » et « TELETHON ». Ces opérations ont obtenu un vif succès avec une moyenne de quarante exposants et ont permis ainsi d'étendre l'audience de notre CIL dans nos quartiers. Ces sommes, après déduction des frais d'organisation, ont été reversées aux associations respectives.

Il convient de noter également qu'à l'issue de l'Assemblée Générale du 18 mars 2016, notre CIL a organisé en soirée dans les locaux de l'Hacienda à Janas un repas amical réunissant les Adhérents qui en avaient exprimé le désir afin de mieux nous connaître et d'établir entre nous des liens plus étroits d'échanges et de cordialité. Cette soirée qui a réuni 47 convives a recueilli un gros succès. Bien entendu les fonds recueillis par notre CIL ont été reversés à l'établissement.

Enfin on signalera que la ville de la SEYNE SUR MER a accordé à notre CIL une subvention de 270,00 €.

Nous remercions ici très vivement la municipalité pour cette aide très appréciée.

EN CE QUI CONCERNE LES DEPENSES

Elles s'élèvent à 13.151,88 € et sont détaillées comme suit :

- Cotisations à la Fédération du Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et environs (MART), et au Collectif pour la Sauvegarde du Littoral (CSL).....	50,00 €
- Prime d'assurance à la F.O.L.....	75,00 €
- Frais de téléphone du Président et du Vice Président.....	140,00 €
- Frais postaux et boîte postale.....	111,48 €
- Achats de composants informatiques.....	539,23 €
- Fourniture de bureau et papeterie.....	143,15 €
- Frais d'impression, photocopies, reproductions.....	688,49 €
- Reversement de la recette du repas collectif de l'AG du 18 mars 2016, 1081,00 € plus frais d'organisation 300,00 € soit.....	1.381,00 €
- Dons des fonds collectés aux opérations « France Alzheimer Var », « France ADOT 83 » et « TELETHON ».....	2013,50 €
(dont 520,00 € concernant l'exercice 2015 n'ont été reversés à « France ADOT 83 » que le 18 janvier 2016)	
- Frais de déplacements et frais divers.....	1.010,03 €
- Provision en 2016 pour renouvellement de matériel informatique.....	4.300,00 €
- Réserve livret A.....	2.700,00 €
	Total des dépenses : 13.151,88 €

Total des recettes : 13.923,40 €

-----  
771,52 €

CE QUI DONNE UN SOLDE POSITIF DE 771,52 €EN CONCLUSION :

Le bilan ainsi que les différentes rubriques présentées sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle de la comptabilité.

Aucune observation n'est donc à formuler sur la situation financière de notre CIL.

En conséquence nous demandons à l'Assemblée Générale de voter le quitus au Trésorier.

Par avance, merci.

Fait à La Seyne sur Mer le 20 février 2017

Les Contrôleurs aux comptes :

Mesdames **Madeleine TOURRIER** et **Monique BERRETTA**